



Récupérer une indemnisation

Par Amade1801

Bonjour,

Merci d'avance pour l'aide que ce poste m'apportera..

Alors, j'ai subi un viol à mes 8 ans , aujourd'hui (en 2023) j'ai 22 ans.

Mon agresseur me devait une somme entre 15-18 milles euro. Malheureusement, je ne sais pas comment récupérer cette indemnisation.

Ma mère ne sais pas lire ni écrire, elle ne sait pas où sont les documents du jugement. J'étais assez petite ,du coup , je connais seulement le prénom de mon agresseur et le tribunal ou l'affaire a été jugée.

Je n'ai pas grand chose pour demander la copie du jugement.. je ne sais pas comment m'y prendre.

J'ai lu un peu sur les sites internet qu'il y'avait un délais de prescription de 20 ans pour les crimes..

Je trouve ça fatigant parce que je ne comprends rien.

J'espère que quelqu'un pourra m'éclairer

Par kang74

Bonjour

Normalement ce sont vos parents qui reçoivent et gèrent cette indemnisation pour vous .

Vos parents ont pu les utiliser pour votre entretien et votre éducation, même si cet argent est déposé sur un compte à votre nom .

Vous avez donc un compte à votre nom quelque part .

Qu'en est il de votre père ?

Vous pouvez demander une copie du jugement :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1379]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1379[ur]

Par Amade1801

J'ai pas trop de contacte avec mon père ,

C'est plutôt ma mère, elle n'a rien eu du tout aucune indemnisation

Elle n'a effectuée aucune démarche, elle ne connaît vraiment rien de tout ça

Par kang74

Possible que votre père l'ait fait .

Possible aussi que votre mère ne veuille pas tout vous dire.

Vous pouvez avoir une copie de votre jugement avec simplement votre identité (et celle de vos parents)

Vous pouvez verifier si quelque part il y a un compte à votre nom ici :

[url=https://ciclade.caissedesdepots.fr/je-lance-ma-recherche]https://ciclade.caissedesdepots.fr/je-lance-ma-recherche[ur]

Par Amande1801

Merci

Par Rambotte

Il y avait aussi sans doute un avocat dans cette affaire ?

Par Amande1801

Comme je l'ai dis

De cette affaire, on se souviens que du prénom de mon agresseur et de l'année du jugement

Ça m'aide pas beaucoup

Pour demander une copie il faut un minimum d'informations

Par Indigo

Bonjour Amande1801

Pour info :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/justice-penale-quels-delaix-prescription#:~>

Cordialement.